

Les traditions de l'Archerie

Introduction

Remontant à la plus haute antiquité, les tireurs à l'arc ont élaboré des traditions qui se sont perpétuées jusqu'à nous. Principalement nées depuis le Moyen Age, elles ont été rigoureusement codifiées ainsi que les règlements s'y référant.

Bien que modernisées de nos jours, elles sont restées en usage dans les compagnies de tir à l'arc, qui sont à distinguer des clubs de tir à l'arc qui, eux, se contentent de s'entraîner comme le font la plupart des disciplines sportives.

Certaines compagnies d'arc remontent au moyen age. Elles sont plus nombreuses dans le nord de la France. Ne serait-il pas dommage et irrespectueux de voir disparaître ces nobles traditions qui nous ont été léguées par nos prédécesseurs ?

Les principales traditions

Le fait d'être "une Compagnie d'arc" et non un club de tir à l'arc, constitue déjà en soi, le respect de ces valeurs. A ce titre, une compagnie se doit non seulement de les transmettre mais de léguer également les notions essentielles de Fraternité, de Respect, de Solidarité, de Courtoisie et d'Honneur.

En principe, une compagnie est organisée de la manière suivante (des aménagements sont souvent apportés pour s'adapter à notre époque) :

Le "Capitaine" (Président) dirige la compagnie. Il est instruit des traditions de la Chevalerie de l'arc. Il doit, s'il réunit les conditions requises, demander son intronisation en Chevalerie.

Le "Premier Lieutenant" (Vice-président et Secrétaire) seconde le Capitaine et assure souvent les fonctions de secrétaire. Il peut être assisté d'un adjoint.

Le "Sous-lieutenant porte drapeau" peut remplacer ses officiers supérieurs en cas d'empêchement. Lors des cérémonies officielles, il porte le drapeau de la compagnie dont il a la garde et l'entretien.

Le "Sous-lieutenant trésorier" (trésorier) assure les comptes, bilans et inventaires. Il peut être assisté d'un adjoint.

Le "Censeur" ou "Prévôt" (un Chevalier) est responsable de l'ordre et de la discipline. Il est instruit des traditions au nom desquelles, il prend des mesures.

L'organisation et le fonctionnement de telles compagnies, reposent bien entendu sur un concept réactualisé. A ce titre, on utilise aujourd'hui en général le terme de Président plutôt que celui de Capitaine. De même, le rôle de Censeur n'a plus vraiment de raison d'être si ce n'est pour rappeler en toutes occasions les usages et le déroulement des manifestations traditionnelles et de mettre à la disposition des archers les documents, livres ou références de la Compagnie dont il a la garde.

Première tradition

"Le salut"

La première des traditions consiste à saluer l'assistance avant de lâcher sa première flèche en disant "Archers, je vous salue" ce à quoi, les autres archers répondent par "Salut ! ". Même s'il est seul, le tireur se doit de saluer.

Deuxième tradition

"La fête de la Saint Sébastien"

Un peu d'histoire : A Rome, l'armée comptait de nombreuses compagnies d'archers. L'une de ces centuries était commandée par un officier de la région Narbonnaise : Sébastien. Cela se passait dans les années 280 sous l'empereur Dioclétien.

Converti au christianisme, Sébastien fut sommé d'adjurer sa foi, ce qu'il refusa et fut alors condamné à mort. La sentence prononça sa condamnation à mort, transpercé par les flèches de ses propres soldats.

Ceux-ci, néanmoins bienveillants, prirent soin de ne viser que les parties non vitales. Notre Saint Martyr fut recueilli par Irène, veuve de Saint Catulle. Guéri de ses blessures, il alla trouver l'empereur afin de lui reprocher sa conception de sa tolérance religieuse. Dioclétien le fit alors exécuter. Cela s'est passé le 20 janvier 290. Une matrone romaine chrétienne retrouva le corps et le fit enterrer dans les catacombes sur la via Appia. L'évêque de Soissons, six cents ans plus tard, arma Chevaliers les archers de la compagnie de Soissons et les chargea de rapporter les reliques de Saint Sébastien dans son diocèse. Ainsi naquit la Chevalerie de l'arc et Saint Sébastien devint patron des archers.

La seconde tradition est donc la fête de la Saint Sébastien, patron des archers.

Tous les ans, le dimanche le plus proche du 20 janvier, les compagnies d'arc fêtent la Saint Sébastien par le tir de la saint Sébastien et ... se clôt toujours par un repas amical et arrosé.

Tous les archers se doivent d'être présents, les chevaliers portant l'épée et les archers, une dague... Bien entendu, on ne procède plus ainsi, les distinctions se font aujourd'hui À l'aide d'écharpes de couleurs différentes, en particulier, bleue pour le Capitaine, rouge pour le Roy et blanche pour les Chevaliers.

Le tir consiste à tirer 3 flèches sur une cible Beursault, mais une seule flèche à tour de rôle. Chaque fois que tout le monde a tiré, les Chevaliers et le Capitaine vont constater quelle est la flèche la plus proche du centre ; on note alors le nom de l'archer près de l'impact fait par sa flèche. Chacun reprend sa flèche et retourne attendre son tour sur le pas de tir pour une volée suivante. C'est l'archer dont la flèche a été la plus proche qui est déclaré vainqueur.

Troisième tradition

"L'abat oiseau"

Ce tournoi est réservé aux seuls membres de la compagnie à jour de leurs cotisations et n'ayant fait aucune dette envers la compagnie. Il se déroule traditionnellement le lundi de Pâques . Ce tir se fait soit à la perche (hauteur 15 m environ) , dans un pré . 2 perches sont installées : une pour les adultes à une distance de tir d'environ 18 m et une pour les enfants à une distance de tir entre 10 et 15 m (voir les photos dans la galerie)

L'oiseau est fabriqué en bois dur et la zone à toucher doit représenter une face plate mesurant 26 mm sur 52 mm. Le tir se fait en une seule flèche à tour de rôle selon un ordre préétabli. L'ordre traditionnel est le suivant : l'empereur (archer ayant été Roy trois fois de suite) puis le Roy de l'année précédente, ensuite le Connétable, le Capitaine, les Officiers (membres du bureau), les Chevaliers, les Archers (l'ordre de ces derniers étant tiré au sort) enfin les aspirants (moins de un an dans la compagnie).

Jadis, le tir se faisait dans un jardin d'arc constitué de deux buttes opposées sur une allée de 50m protégée par des gardes sur les côtés. On tirait d'abord dans un sens, puis dans l'autre sens. Certaines compagnies généralement anciennes, possèdent un tel jeu d'arc. Le tir à l'oiseau se fait donc en principe sur des cibles dites Beursault, différents des cibles de couleurs (la même cible que celle utilisée pour le tir de la St Sébastien)

Quatrième tradition

"Le tir Beursault "

représente le type de tir pratiqué autrefois dans les compagnies dans un jardin d'arc décrit précédemment (l'abat-oiseau). Il met en avant la précision et la régularité du tir. Une mauvaise flèche ne se rattrape pas. Il se tire en 20 haltes, soit quarante flèches, avec une seule flèche tirée à chaque fois dans un sens puis dans un autre sens. C'est assez long ! Cela tient au fait que jadis les flèches fabriquées à la main n'étaient pas toutes rigoureusement identiques et par voie de conséquence, réagissaient de manières irrégulières. Les points se comptent en honneurs (flèche à l'intérieur d'un cercle donné) et en points, en fonction de la distance au centre, afin de départager les archers ayant le même nombre d'honneurs.

Remarquons que par principe, les tirs de la St Sébastien et de l'abat oiseau se font sur une cible Beursault avec une seule flèche à la fois et à tour de rôle.

Cinquième tradition

"Le bouquet provincial"

rassemble tous les ans jusqu'à 200 compagnies dans un village choisi de Picardie, d'Ile de France, ou de Seine Saint Denis. Le lieu est retenu quatre ans à l'avance. Le jour du bouquet, le matin très tôt, le porte drapeau se rend à la mairie pour présenter le drapeau afin d'être placé dans le cortège. Pour les archers, cela constitue un temps de rencontre nécessaire à la communication entre compagnies de la région.

Ensuite c'est la parade avec toutes les jeunes filles de la commune qui sont habillées de blanc et dont les aînées portent le bouquet de fleurs traditionnel ainsi que le vase offert par le Président de la République. Suivent les 200 compagnies avec leur propre drapeau. La parade est entrecoupée de diverses fanfares et groupes folkloriques. Viennent en fin de parade, les gens costumés et à cheval ou en voitures anciennes tirées par des chevaux (bouquet d'Ermenonville). La parade passe alors devant la tribune officielle où sont présentes les autorités politiques et religieuses de la région. Elle arrive sur la place du village pour la messe solennelle où assistent tous les drapeaux (le monde de l'archerie étant originellement très catholique). Pour ne citer que le bouquet d'Ermenonville, je précise que la messe a été célébrée par l'évêque de Beauvais assisté du curé de la paroisse, les chœurs étaient représentés par les petits chanteurs à la croix de bois. La statue de Saint Sébastien fut bénie.

Tout cela se termine bien entendu par un pique-nique convivial. L'après-midi sont organisés des concours de tirs à l'arc comme cela se doit...

Sixième tradition

"La Chevalerie de l'arc"

Les Chevaliers actuels sont les successeurs de ces archers du moyen âge à qui avait été confiée la garde des reliques de Saint Sébastien. Plus tard, ils s'organisèrent en compagnie dotées de franchise et de privilèges. L'Archerie française fut supprimée à la révolution et les biens des Chevaliers réquisitionnés dans le domaine de l'état. Quelques compagnies subsistèrent et conservèrent les traditions de réception et d'usages. Dès l'ordre rétabli, on vit renaître la Chevalerie et se reformer des compagnies d'arc à Paris, autour de Paris, et dans le Nord. Charles V institua certaines règles d'intronisation au rang de Chevalier.

Pour être intronisé Chevalier, il faut posséder certaines qualités reconnues par ses pairs et être proposé par deux parrains eux-mêmes Chevaliers.

Le Capitaine d'une compagnie, s'il ne l'est pas encore, peut demander à être intronisé Chevalier. De même des membres du comité (bureau) présentant les qualités requises, ou parfois des archers s'étant particulièrement distingués par leur comportement ou leur dévouement, peuvent être également proposés à l'intronisation par d'autres Chevaliers. Insistons bien sur le fait qu'il n'y a pas de supériorité du Chevalier sur l'Archer, mais que le Chevalier se doit de montrer l'exemple et respecter ces valeurs auxquelles il a prêté serment.